



Possibilité pour un conjoint d'expatrié d'être autoentrepreneur

Par **fitie**, le **14/10/2009** à **08:33**

Bonjour,

Nous sommes français et avons un statut d'expatriés en Israël. Pour l'instant, seul mon mari travaille et bien que notre adresse se trouve à l'étranger, notre foyer fiscal se situe en France. Je souhaiterais obtenir le statut d'autoentrepreneur afin de faire de la transcription depuis mon domicile pour des sténotypistes de conférences françaises. Ayant une adresse à l'étranger, cela m'est-il possible ? En théorie, cela a l'air. Mais, par exemple, lorsque je consulte le formulaire de l'URSSAF, il m'est impossible de saisir une adresse à l'étranger.

Comment puis-je procéder ?

Merci d'avance